

La Pologne et la Turquie se sont vivement disputé le siège du Japon, devenu vacant fin 1959. Bien que le Conseil n'ait pas toujours compris un pays de l'Est de l'Europe, alléguait l'URSS, il avait été verbalement convenu en 1946 qu'un des six sièges non permanents irait à cette zone. Le Canada s'est montré favorable à la candidature de la Pologne. A la fin de la session, après cinquante-deux tours de scrutin, l'Assemblée a opté pour une solution de compromis: les deux candidats se partageraient le mandat de deux ans.

**Conseil économique et social.**—Au cours de la période à l'étude, le Conseil économique et social a repris sa vingt-sixième session et tenu ses vingt-sept et vingt-huitième sessions. Le troisième mandat triennal du Canada au Conseil avait pris fin en 1958; cette année-là la présidence avait été confiée au docteur G. F. Davidson, sous-ministre du bien-être, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. En 1959 le Canada a fait partie de cinq des huit commissions techniques: Condition de la femme, Stupéfiants, Commerce international des produits de base, Statistique et Population. Il n'est plus membre de la Commission de statistique en 1960. Bien que ne faisant pas partie du Conseil économique et social, le Canada s'y est fait représenter à la vingt-septième session par un observateur officiel.

Depuis la création de l'ONU, les institutions spécialisées sont les principaux instruments dont se servent les membres pour tenter de relever les niveaux de vie, de réaliser le plein emploi et de faciliter le progrès économique et social. Le Canada est membre de toutes les institutions spécialisées; il a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs programmes.\* Les tâches que les institutions pourraient accomplir sont illimitées, mais il n'en est pas ainsi des fonds à leur disposition; aussi le Conseil s'efforce d'obtenir le maximum de résultats par la coordination de leurs activités et par un ordre de priorités, ce pour quoi il a bénéficié du concours actif du Canada; il a notamment recommandé aux institutions de favoriser et de stimuler les efforts des divers pays, plutôt que de se charger elles-mêmes des tâches à accomplir.

La Convention de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime stipulait que vingt et un pays, dont sept possédant une jauge d'au moins un million de tonnes brutes, devaient signifier leur acceptation pour que la nouvelle institution spécialisée ait un statut officiel. Les instruments de ratification du Japon et de la République Arabe Unie déposés le 17 mars 1958, ont mis la convention en vigueur. La première ratification, qui remonte au 15 octobre 1948, a été celle du Canada. L'Organisation a pour objet de favoriser la coopération entre les gouvernements en matière de navigation internationale. La sécurité en mer, la prévention des collisions et la lutte contre la pollution des eaux par les hydrocarbures, voilà quelques-unes des questions dont elle doit s'occuper. Une conférence sur la modification de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (1948) aura lieu à Londres en 1960, sous les auspices de l'Organisation.

Le 29 juillet 1957 est entrée en vigueur l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ne faisant pas partie, à proprement parler, des institutions spécialisées, cet organisme est toutefois un corps international sous l'égide des Nations Unies. Dans son statut les dispositions portant sur la nomination et l'élection au Conseil d'administration prévoient plusieurs catégories de membres, et parmi elles "les cinq membres les plus avancés en ce qui concerne les éléments techniques de l'énergie atomique, y compris la production de matières premières". Le Canada, la France, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique font partie du Conseil, et se rangent dans cette catégorie.

Au cours de sa vingt-sixième session, tenue à Genève en juillet 1958, le Conseil économique a étudié l'activité des Nations Unies dans le domaine de l'assistance économique, et adopté une résolution recommandant à l'Assemblée générale la création d'un Fonds

\* Ailleurs dans ce volume (voir l'Index) nous exposons l'activité du Canada intéressant trois de ces institutions: Organisation pour l'éducation, la science et la culture, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et Organisation internationale du travail.